



**FICHE  
ACTIVITÉS**

## COMMENT PARTAGER ? - LE « JUSTE » ET L'« INJUSTE »<sup>1</sup>

### 1. OBJECTIFS

Cet exercice permet aux participant-e-s de souligner les différentes conceptions que l'on peut avoir du « Juste » et de l'« Injuste » et réfléchir aux fondements culturels, sociaux et économiques de cette diversité.

De plus, comme il suscite des discussions animées, il permet de dynamiser un groupe.

### 2. ASPECTS PRATIQUES

Durée : 45 - 60 minutes en fonction de la taille du groupe - Organisation de l'espace : une salle de réunion - Nombre de participant-e-s : une quinzaine

### 3. DÉROULEMENT

**Étape 1.** Le formateur ou la formatrice lit l'histoire à haute voix.

#### COMMENT PARTAGER ?

*Les parents ont reçu une importante somme d'argent qu'ils doivent partager entre leurs cinq enfants. Mais comment partager ? Les parents veulent que cela soit le plus juste possible. Ils en discutent en famille, chacun des enfants donne son avis :*

- « Moi », dit le plus grand, « je dois avoir plus car j'ai déjà une famille à nourrir et cela coûte cher » ;
- « Moi », dit le deuxième, « je trouve que les garçons devraient avoir plus que les filles » ;
- « Moi », dit le troisième, « je trouve qu'il faut partager en parts égales (chacun la même chose) car nous sommes tous frères et sœurs » ;
- « Moi », dit le quatrième, « je suis celui qui aide le plus à la maison. C'est normal, que j'aie le plus d'argent » ;
- « Moi », dit le cinquième, « je dois recevoir davantage car je suis né avec un handicap physique et cela nécessite des soins coûteux ».

<sup>1</sup> Cette activité est présentée dans le Guide de délivrance du programme de formation à l'intégration citoyenne. Elle a été modifiée dans le cadre de la Formation à l'Intégration Citoyenne afin de tenir compte des remarques des formatrices et formateurs.

- Étape 2.** Le formateur ou la formatrice demande à 5 membres du groupe de défendre le point de vue d'un des enfants. Pour ce faire, nous imaginons qu'ils discutent en essayant de se convaincre mutuellement du bien-fondé de leur position. Le formateur ou la formatrice arrête les échanges quand les « protagonistes » sont à court d'arguments et que la discussion s'enlise.
- Étape 3.** Le formateur ou la formatrice demande aux 5 membres ce qu'ils ont ressenti en défendant telle ou telle position.
- Étape 4.** Le formateur ou la formatrice demande à tout le groupe de débattre des arguments avancés par les 5 acteurs. Dans quelle mesure, sont-ils partagés ? Sur quelle vision du « Juste » et de l'« Injuste » se fondent-ils ? D'autres raisons auraient-elles pu être avancées par les 5 « acteurs » ?

#### 4. POUR FACILITER ET ENRICHIR LA RÉFLEXION LORS DE L'ÉTAPE 4

Chaque position défendue renvoie à une certaine vision de ce qui est « Juste » et « Injuste » :

1. Le premier enfant rattache le « Juste » et l'« Injuste » à deux éléments qu'il corrèle étroitement : les coûts supplémentaires engendrés par la création d'une famille. Pour lui, être « Juste », implique d'accorder davantage à ceux qui ont des enfants par rapport à ceux qui n'en ont pas.
2. Le deuxième enfant conteste le principe de l'égalité des genres. Pour lui, être « Juste » signifie privilégier les garçons alors que pour d'autres qui défendent le principe d'égalité absolue entre les hommes et les femmes, une telle position relève de l'« Injuste »
3. Le troisième enfant soulève la question de l'égalité de traitement et de conditions au sein d'une famille. Le seul fait d'être frère et sœur suffit pour que chacun soit traité de la même façon.
4. Le quatrième enfant relie le « Juste » et l'« Injuste » au mérite. Être « Juste », c'est récompenser le plus méritant.
5. Le cinquième enfant relie le « Juste » et l'« Injuste » au fait que nous ne naissons pas tous égaux puisque certains sont pourvus d'un handicap qui entraîne des soins coûteux. Être « Juste », c'est à la fois rétablir l'égalité mise à mal par l'existence d'un handicap et faire preuve de solidarité.

Chacun peut avoir une conception différente du « Juste » et de l'« Injuste », en fonction, entre autre, de ses ancrages culturels. Cependant, si l'on se réfère à la Wallonie, nous pouvons constater que quatre enfants défendent des positions qui sont, directement ou indirectement, reprises par des lois et règlements ce qui leur confèrent une certaine légitimité :

- Pour l'État belge, il est « Juste » d'accorder certains avantages financiers à tous ceux qui ont la charge d'une famille : allocations familiales ou de chômage plus élevées, diminution des impôts, etc.
- Le droit autorise tout employeur à récompenser une personne qu'il estime plus méritante ce qui entraîne (de facto et en dehors de tout jugement de valeur) des inégalités de traitement et de conditions entre les travailleurs ;
- La prise en compte d'un handicap constitue un des socles de la sécurité sociale. La valeur de solidarité est ici évoquée et a pour objet de supprimer - ou à tout le moins atténuer - une inégalité de moyens et de possibilités.

- L'égalité de traitement entre frère et sœurs est indirectement consacrée par les lois sur l'héritage.

Par contre, l'inégalité des genres n'est pas légitimée puisque la Constitution stipule que *L'égalité des femmes et des hommes est garantie*.

Comme on peut le constater, les lois et règlements en Wallonie et en Belgique, donnent, selon les situations, un sens différent au « Juste » et, par ricochet, à l'« Injuste » :

- tantôt, être « Juste », se traduit par l'affirmation de l'absolue égalité de traitement et de conditions (entre hommes et femmes, entre frère et sœurs au niveau de l'héritage) ;
- tantôt, être « Juste » s'oppose au principe d'égalité absolue. Au nom de la solidarité, certains avantages sont accordés à certaines personnes. Il s'agit alors au travers d'une inégalité de traitement (donner plus aux uns qu'aux autres) de rétablir une certaine égalité de conditions entachée par des charges financières supplémentaires ou par une fragilité physique (aider les personnes qui ont une famille à charge ou un handicap)
- tantôt, quand le « Juste » est relié au mérite, il consacre des inégalités de traitement et donc de condition des personnes (par exemple, différences salariales)

Les notions du « Juste » et de l'« Injuste » doivent être appréhendées dans le contexte culturel et social dans lequel elles s'inscrivent et, dans leurs liens avec d'autres valeurs tels que l'égalité, la solidarité, le mérite et les façons de les décliner dans les comportements, les propos, les lois, les normes, etc.